

Offre d'emploi Directeur général / Secrétaire-trésorier

Description du poste

Les fonctions, les responsabilités et les devoirs du Directeur général / Secrétaire-trésorier sont ceux qui lui sont attribuées par le *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), notamment aux articles 199 et suivants, ainsi que par les autres lois et les règlements applicables. Le Directeur général/Secrétaire-trésorier assume également les fonctions de secrétaire-trésorier au sens desdits Code, lois et règlements.

Sous l'autorité du conseil municipal, le Directeur général / Secrétaire-trésorier est responsable de l'administration, de la gestion et du fonctionnement de la municipalité et à cette fin il planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité. Il accorde une attention spécifique aux moyens de communications.

Le directeur général/Secrétaire-trésorier doit faire rapport au conseil sur l'exécution des décisions de celui-ci suivant la loi et aussi souvent que le conseil municipal l'exigera. Il doit également se conformer aux directives qui lui sont données par résolution du conseil municipal et ce, en autant qu'elles soient conformes à la loi et aux règlements en vigueur. Le directeur général voit à l'atteinte des objectifs du Conseil municipal et du plan stratégique de développement municipal.

Exigences

- Cinq années d'expérience en administration municipale
- Un baccalauréat en administration ou tous autres domaines reliés
- Une expérience juridique sera considérée comme un atout
- Français 5/5 et Anglais 5/5
- Permis de conduire valide

Conditions salariales

Le salaire sera établi en fonction de l'expérience du candidat. La municipalité de Bolton-Ouest offre des conditions salariales très compétitives, ainsi que d'autres avantages sociaux.

Autres

Les candidatures doivent être acheminées à Philippe De Courval, Directeur général / Secrétaire-trésorier, à l'adresse courriel ci-dessous avant le 7 septembre à 16h00.

dg@municipalitedeboltonouest.com

Dans ce texte, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.